



Rosenweg 25
CH-3007 Bern
+41 (0)31 381 12 19
info@unite-ch.org
www.unite-ch.org

Schweizerischer Verband
für Personelle
Entwicklungszusammenarbeit

Association suisse pour
l'échange de personnes dans la
coopération internationale

Associazione Svizzera per lo
scambio di persone nella
cooperazione internazionale

Berne, le 22 août 2019

Consultation publique sur la coopération internationale 2021–2024

Prise de position d'Unité

Monsieur le Conseiller Fédéral Ignazio Cassis,
Monsieur le Conseiller Fédéral Guy Parmelin,

Le 2 mai 2019, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) ont publié un rapport explicatif exposant l'orientation stratégique de la coopération internationale (CI) pour la période 2021-2024 et proposant cinq crédits-cadres d'un montant total de 11,37 milliards de francs. Un processus de consultation a été ouvert.

Nous vous prions de trouver ci-dessous la prise de position de l'association faîtière Unité, fondé en 1964, et regroupant 16 organisations suisses actives dans la coopération au développement par l'échange de personnes.

Estimez-vous que /es objectifs proposes répondent aux besoins des populations dans /es pays en développement, aux intérêts de la Suisse et aux avantages comparatifs de sa coopération internationale ? (chap. 2.3)

Unité salue la soumission des quatre objectifs proposés aux buts énoncés dans la « Loi CaD-AH » (art. 5 et 7), ainsi que dans la constitution (ch. 2, art. 54), de même que les domaines choisis et mentionnés entre parenthèse dans les objectifs : développement économique, environnement, développement humain, paix et gouvernance.

Néanmoins, nous estimons que l'objectif 2 devrait principalement se concentrer sur la lutte contre les effets du changement climatique et la gestion durable des ressources naturelles. La lutte contre le changement climatique est du ressort principalement de politiques économiques et environnementale, et la coopération internationale suisse pourra difficilement montrer des changements significatifs concernant le réchauffement de la planète. C'est pourquoi également la lutte contre le changement climatique devrait être financée par d'autres crédits que ceux destinés à la coopération internationale ou par le biais de nouvelles taxes, par exemple sur les émissions de CO2 ou les billets d'avions.

Estimez-vous que /es nouveaux accents répondent aux besoins des populations dans /es pays en développement, aux intérêts de /a Suisse et aux avantages comparatifs de sa coopération internationale ? (chap. 2.4)

Nous regrettons que la focalisation sur la lutte contre la pauvreté et les besoins sur place, telle qu'énoncée dans la loi et la constitution n'imprègnent pas toujours l'ensemble de la stratégie. Le message laisse parfois à ce sujet une marge trop importante à l'interprétation, ce qui engendre un risque d'instrumentalisation. Cela concerne notamment les critères d'engagement et en particulier le risque que soient pris en compte des intérêts à court terme

de la Suisse au détriment de ceux des populations des pays en développement. C'est pourquoi nous proposons que le message 2021-2024 accorde une primauté claire aux besoins sur place (ch. 2.4, p. 14), tout en rappelant, comme stipulé dans la constitution (ch. 2, art. 54), qu'il est dans l'intérêt de la Suisse de contribuer à « soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles ».

Soutien à la société civile

D'autre part, le bilan présenté dans le rapport souligne à juste titre la nécessité de « soutenir l'Etat de droit démocratique, la participation politique et la société civile, afin de permettre aux citoyens des pays en développement de faire valoir leurs droits et de contribuer à l'aménagement du contrat social. » (p. 8, note de bas de page 24) pour que l'aide soit efficace. Or dans l'accent thématique correspondant au sein du message, « L'Etat de droit » (p. 17), le soutien de la société civile n'est indiqué que comme alternative optionnelle à la collaboration avec les autorités centrales. Nous estimons que ce paragraphe, tout comme le reste du message doivent affirmer beaucoup plus clairement la nécessité et la volonté de soutenir la société civile sur place. A ce titre, les contributions de programmes aux ONG devraient également être renforcées.

Migration

Le thème de la migration prend une place démesurée dans le rapport explicatif (p. 16) par rapport aux autres thématiques et est parfois présenté de manière ambivalente. Il ne doit y avoir aucune conditionnalité concernant le soulagement de populations de pays en développement, ou la fourniture de services de bases liée à la coopération en matière migratoire.

Estimez-vous que la focalisation géographique proposée pour la coopération bilatérale au développement répond aux besoins des populations dans les pays en développement, aux intérêts de la Suisse et aux avantages comparatifs de sa coopération internationale ? (chap. 2.4.1 et 3.1.2)

Nous soutenons la volonté de renforcer l'engagement de la coopération bilatérale en Afrique subsaharienne où les besoins sont de loin les plus importants. Par ailleurs, la volonté de concentrer géographiquement la coopération suisse est pertinente et correspond aux recommandations de l'OCDE. Néanmoins, nous jugeons un retrait de l'Amérique latine comme prématuré. Alors que l'Amérique centrale est très instable, que près de la moitié de la population vit dans l'extrême pauvreté en Haïti et que sur tout le continent les inégalités sont croissantes, la Suisse doit poursuivre son engagement bilatéral en Amérique latine. Elle doit notamment renforcer le lien entre les détenteurs d'obligations et les détenteurs de droits (*duty bearers and rights holders*), en appuyant la société civile, afin d'assurer une redistribution juste des richesses créées. Ce d'autant, que la coopération suisse a démontré l'efficacité et la plus-value de son engagement sur le continent latino-américain, qui ont permis des progrès significatifs.

Financement

Le financement proposé doit absolument être augmenté à 0,7% du Revenu National Brut, comme la Suisse s'est engagé à le faire dans le cadre de l'Agenda 2030. Alors que la Suisse présentera pour la troisième année consécutive des excédents budgétaires, celle-ci doit se mettre au diapason d'autres pays comparables, tels que la Suède, le Luxembourg, la Norvège ou le Danemark qui consacraient en 2018 plus de 0,7% de leur Revenu National Brut à leur aide publique au développement. Sans ses moyens supplémentaires, les objectifs pourront difficilement être atteints.

En vous remerciant d'avance pour votre considération, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral Ignazio Cassis, Monsieur le Conseiller Fédéral Guy Parmelin, nos plus sincères salutations.



Alexander Flisch
Président



Raji Sultan
Secrétaire Général